## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 31 Juillet 2020

**Etaient présents**: Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Jean Noël LECOINTE, Sébastien VILLAIN, Maryse-Corrinne ROSE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Gérard LEROY, Annie COCHET, Marie Hélène MARCEL

**Étaient représentés**: Sonia DOUAY par Christine BOURDELLE PATRICE, Pascale GIRARD par Maryse Corrinne ROSE, Patrick BERMOND par Jean-Noël LECOINTE, Richard BENOIT par Pierre DURAND, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL

Étaient Absents: Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE, Karine PAGEAU et Paolo MARCELO

Sébastien VILLAIN est désigné secrétaire de séance

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 Juillet 2020
- 2- Finances Budget 2020
  - 2.1 Attribution des subventions aux associations
  - 2.2 Attribution des subventions au CCAS
  - 2.3 Budget Principal approbation et délibérations y afférant
  - 2.2 Budget Plan d'Eau approbation et délibérations y afférant
- 3- Développement économique
  - 3.1-Soutien au commerce local
  - 3.2-Exonération CFE
- 4- Désignation des délégués aux structures de coopération Intercommunale
- 5- Questions Diverses

## 1-Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 10 Juillet 2020

Sans aucun commentaire de la part du conseil municipal, Monsieur le Maire soumet le compte-rendu au vote de l'assemblée.

Pour : 20 (Unanimité)

2-Finances - Budget 2020

#### 2.1 – Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire explique que les associations locales souffrent financièrement des effets de la crise sanitaire liée à la Covid 19. Il précise que compte tenu de l'installation récente du conseil municipal et de la mise en place des commissions reportée à septembre prochain, c'est la municipalité (Maire + adjoints + conseillers délégués) qui a

examiné les demandes. Pour cela elle a également tenu compte du rapport que lui a fait Catherine Wantiez, adjointe au maire en charge de la vie associative, organisatrice le 18 juillet d'une réunion de présentation et de concertation avec les associations locales. A ce sujet il faut noter qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des associations car plusieurs n'y figurent pas et de nombreuses coordonnées des responsables sont erronées.

Après analyse des dossiers de demandes de subventions et avoir entendu le rapport de l'adjointe à la vie associative, le Maire propose au conseil d'inscrire au budget primitif 2020 des crédits pour un montant de 45 000€ article 6574, et d'attribuer aux associations les subventions indiquées dans le tableau ci-dessous :

	SUBVENT	IONS 2020		
ASSOCIATIONS	Dema	andes	Observations	
	Assoc	Mairie		
AILLY BADMINTON CLUB	1 000 €	1 000 €		
AILLY SUR NOYE HAND BALL	5 000 €	5 000 €		
AMICALE DONNEURS DE SANG			Pas de demande	
DYNAMIQUE FORME	300€	300€	Costumes spectacle de fin d'année	
ESPOIR DANSE	350 €	350 €		
FRATERNELLE AILLY S/NOYE	3 200 €	3 200 €		
HARMONIE MUNICIPALE			En attente du redémarrage	
JUDO CLUB	2 000 €	2 000 €	Nouveaux matériaux - Protection des judokas	
MOTO CLUB MUNICIPAL	3 000 €	3 000 €	Entretien terrain	
PARENTS D'ELEVES RPC	300 €	300€	Assurance + intervenant jeux	
RANDO VAL DE NOYE	400 €	400 €		
TENNIS CLUB	900€	900€		
LES BOULISTES - APAN	500€	500€	Rénovation terrain + frigo	
SOCIETE DE CHASSE - AILLY	150 €	150€		
PHILATELIQUE	300€	300€		
STOMP UP'N GO	300 €	300 €		
TRICOPINES	500€	500€	Fournitures	
TOTAL 1	18 200 €	18 200 €		
CLAC	280€	280€	Assurance	
FRATERNELLE AILLY S/NOYE	13 300 €	15 664 €	Subvention 2020 + solde 2019 de l'entretien terrain stade	
MOUCHE DE LA NOYE	700 €	700€	Rempoissonnement du plan d'eau	
LES SPECTACLES	5 000 €	5 000 €	Nouveaux décors / effet covid-19	
MUSIQUE EN STOCK	4 000 €	4 000 €	Pour l'organisation du festival d'automne	
UNIES CITES	5 850 €		Festival KIFF reporté sur 2021	
TOTAL 2	29 130 €	25 644 €		
TOTAL GENERAL	47 330 €	43 844,00 €		

Monsieur le Maire précise qu'il propose de ne pas verser de subvention à Unies Cités puisque la subvention était destinée à permettre l'organisation du KIF 2020, finalement annulé. Il explique également que la subvention accordée à l'association Musique en stock est affectée à l'organisation du festival de musique d'automne. Si cette manifestation n'a pas lieu, la subvention ne sera pas versée.

Madame CATHELY-WANTIEZ explique qu'elle a quitté son poste de présidente de l'association Espoir Danse puisqu'elle a été élue adjointe au Maire en charge des associations. Ceci dans le but d'éviter les conflits d'intérêts.

Les quatre conseillers municipaux, présidents d'associations (Monsieur BLIN, Madame ROSE, Madame CATHELY-WANTIEZ et monsieur LEROY) ne prennent pas part au vote afin d'éviter les conflits d'intérêts.

**Pour : 13** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Jean Noël LECOINTE, Sébastien VILLAIN, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET, Sonia DOUAY Patrick BERMOND, Richard BENOIT

## 2.2 – Attribution de la subvention au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire explique que le CCAS ne peut survivre sans subvention communale. Il rappelle que l'essentiel de la politique sociale de la commune relève du CCAS dont les principales missions sont :

- Le développement d'activités visant à assister et soutenir les populations fragilisées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté, les personnes âgées.
- L'examen des demandes d'aide.
- L'organisation de manifestation en faveur des personnes âgées de la commune (repas des ainés et distribution des colis de Noël)

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle municipalité veut développer l'activité du CCAS afin d'assumer les devoirs de la commune envers les personnes en difficulté ou en souffrance. Pour cela de nouvelles formes d'actions devront être développées (par exemple les secours d'urgence et les chèques d'accompagnement personnalisé...). Il explique que la crise du COVID a démontré la nécessité de mettre en place un réseau de solidarité en direction des personnes fragiles résidant sur la commune, afin de leur éviter des accidents graves qui pourraient passer inaperçus du voisinage. Ce réseau a pour principaux objectifs la lutte contre la solitude, le soutien moral en cas de besoin, la création de relations de voisinage, le renforcement de la cohésion sociale et l'implication citoyenne. Au regard du développement des missions du CCAS assumé par la nouvelle municipalité, il s'avère que le montant de la subvention doit être revu à la hausse. En effet, la subvention des années précédentes (environ 8000 euros) n'est pas suffisante. C'est dans ce contexte que Monsieur le Maire propose au conseil municipal le vote dans un premier temps d'une subvention de 13 000 € au bénéfice du CCAS.

Madame Marcel estime que l'action sociale relève de la compétence de la CCALN et que le CCAS ne peut plus l'exercer. De ce fait il n'y a pas de raison d'augmenter la subvention allouée.

Monsieur le Maire lui répond que cette argumentation n'est pas judicieuse compte tenu des limites fixées à la compétence intercommunale alors qu'un CCAS a notamment pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées et de soutenir les personnes souffrant de handicap (aide sociale légale). Mais il est également en mesure de dispenser des aides facultatives. Dans ce cadre notre CCAS sera appelé à développer l'aide alimentaire de dépannage, les secours d'urgence. D'autres initiatives pourront être mises en place comme cela a été clairement exprimée au cours de la récente campagne des municipales.

**Pour : 18** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Jean Noël LECOINTE, Sébastien VILLAIN, Maryse-Corrinne ROSE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Gérard LEROY, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Patrick BERMOND, Richard BENOIT **Contre : 2 (Marie-Hélène MARCEL, Mme FRANZ)** 

#### 2.3 - Budget Principal – approbation et délibérations y afférant

Monsieur le Maire explique que cette année est une année exceptionnelle puisqu'avec la covid-19 le budget est voté le 31 juillet alors que les élections se sont déroulées en début de ce même mois. La nouvelle municipalité a travaillé dans l'urgence, et, monsieur le Maire rappelle que bien que cela ne le satisfasse pleinement le budget présenté ce soir est la meilleure version que la municipalité puisse proposer au regard des 5 mois restants de cette année. Il n'a pas été possible d'organiser une commission de finances préalablement au conseil. Aussi propose-t-il de prendre tout le temps qu'il faudra afin que tous les conseillers disposent de l'ensemble des informations nécessaires à un vote éclairé.

Pour les nouveaux élus, Monsieur le Maire explique brièvement comment est structuré le budget et leur explique qu'une formation sur ce thème sera organisée dans les prochains mois.

Avant de présenter le budget 2020, Monsieur le Maire explique que le Receveur Municipal lui a demandé de rectifier les restes à réaliser constatés au compte administratif 2019. Il rappelle qu'un compte administratif doit être sincère et que pour cela les restes à réaliser doivent être justifiés par la production d'un document officiel (devis engagé, arrêté de subvention..), signé avant le 31 décembre de l'année antérieure, ce qui n'est pas le cas de tous les restes à réaliser : aujourd'hui certaines dépenses et recettes ne sont pas actées et ne sont donc pas recevables par le comptable public.

Après examen des documents joints aux restes à réaliser du compte administratif 2019 du budget principal, il faut apporter les rectifications suivantes :

CA JUIN 2020	Rectifications	CA réel
Restes à réaliser en dépenses : 1 766 475,67	- 424 905,56 €	1 341 570,11 €
Restes à réaliser en recettes : 2 025 078,16	- 1 273 813,16 €	751 265,00 €

Ces écritures étant rectifiées, le véritable résultat cumulé de l'exercice 2019 du budget principal est ainsi corrigé :

Pour tenir compte du besoin réel d'autofinancement 2019 (1 254 798,45€) Ainsi, le compte administratif aurait-il dû être présenté de la façon suivante :

	Voté en juin <b>2020</b>	Montant rectifié 31 juillet
FONCTIONNEMENT:	+ 348 104,42	- 500 803,18
INVESTISSEMENT	- 664 493,34	- 664 493,34
TOTAL GENERAL (DEFICIT GLOBAL)	- 316 388,92	- 1165 296,52

On constate ainsi que le compte administratif 2019 adopté par l'ancien conseil municipal, en juin dernier, ne reflète pas la véritable situation financière de la commune au 31 décembre 2019.

Madame MARCEL conteste toutes ces informations et explique que les restes à réaliser du compte administratif ont été arrêtés en accord avec le Receveur Municipal.

Monsieur le MAIRE contredit Madame MARCEL : le Receveur Municipal a validé la proposition de budget qu'il lui a soumise pour vérification ainsi que la correction des restes à réaliser.

Par souci de sincérité des écritures, monsieur le Maire demande au conseil d'accepter de rectifier les restes à réaliser 2019 à reprendre au Budget primitif général 2020.

**Pour : 18** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Jean Noël LECOINTE, Sébastien VILLAIN, Maryse-Corrinne ROSE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Gérard LEROY, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Patrick BERMOND, Richard BENOIT **Contre : 2 (Marie-Hélène MARCEL, Mme FRANZ)** 

Monsieur le Maire présente ensuite le budget primitif 2020 qui sera soumis au vote du conseil. Il précise qu'il a repris la base de travail qu'avait préparé le précédent maire, et a fait procéder aux rectifications nécessaires :

En premier lieu, la section d'investissement :

				Kestes	Restes a Realiser - Recettes	tes		
				Crédits 2019			Restor à	Roetee à
Programmes	Comptes	Intitulés	prévus	réalisés	disponibles	Restes à Réaliser voté au CA	Réaliser 2019 à rectifier	Réaliser 2019 réels
083 - Eclairage public	10222	FDE 80 - TVA	21 230,00		21 230,00	21 570,00	-21 570.00	0.00
226 - Hôtel de Ville	1341	Subv. Etat - DETR	69 267,65	69 267,65				
110 - Travaux	1341	O test	28 792,00		28 792,00	28 792,00	-28 792,00	00'0
bâtiments	5	Subv. Elat - DE IN	11 674,00	11 674,00	,			
		Total Programme 110	40 466,00	11 674,00	28 792,00	28 792,00	-28 792,00	00'0
	10226	Taxe aménagement	20 000,00	16 740,13	3 259,87	3 259,87	-3 259,87	00'0
of Transcal	1316	Subv Agence d'eau	25 079,00		25 079,00	25 079,00	-25 079,00	00.00
Voirie	13151	Fonds de concours SDTE	12 539,50		12 539,50	12 539,50	-12 539,50	00'0
	1323	Subv départementale	4 714,00	4 714,00	ı			
	024	Produits de cessions d'immobilisation	280 000,00	160 000,00	120 000,00	120 000,00	-120 000,00	00'0
		Total Programme 207	342 332,50	181 454,13	160 878,37	160 878,37	-160 878,37	00'0
207 Ecolo motornollo	1244	OFTI DEST	14 698,42	14 698,42	1			
ZZ/ - EVOIG III ATELLIENE		SUDV. Etal - DETR	35 000,000		35 000,00	35 000,00	-35 000,00	00'0
		Total Programme 227	49 698,42	14 698,42	35 000,00	35 000,00	-35 000,00	00'0
	1323	Signation depote the second	120 000,00		120 000,00	120 000,00	-120 000,00	00'0
220 - Parking	2001	onna achaireana	80 000,00		80 000,00	80 000,00	4 235,00	75 765,00
B	1342	Amende de police	90,000,00	36 137,00	23 863,00	23 863,00	-23 863,00	00'0
	024	Produits de cessions d'immobilisation	140 000,00	120 000,00	20 000,00	20 000,00	-20 000,00	00'0
		Total Programme 229	400 000,00	156 137,00	243 863,00	243 863,00	-168 098,00	75 765,00
	1341	Subv. Etat - DETR	160 000,00	48 000,00	112 000,00	112 000,00		112 000,00
230 - Eglise	1641	Emprunt	450 000,00	100 000,00	350 000,000	350 000,00	-350 000,00	00'0
	024	Produits de cessions d'immobilisation	465 000,00		465 000,00	465 000,00		465 000,00
		Total Programme 230	1 075 000,00	148 000,00	927 000,00	927 000,00	-350 000,00	577 000,00
234 - Réhabilitation Intermarché	1341	Subv. Etat - DETR	98 500,00		98 500,00	98 500,00		98 500,00
	10222	FCTVA 2019	517 529,02		517 529,02	509 474,79	-509 474,79	00'0
		Total RAR Recettes	2 544 755,94	511 963,55	2 032 792,39	2 025 078,16	-1 273 813,16	751 265,00

Restes à Réaliser 2019 - Dépenses

				Crédits 2019			Restes à	Restes à	Restes à
	Programmes	BP 2019 votés	MO	Crédit ouverts	Réalisés	Disponibles	Réaliser 2019 votés au CA	Réaliser 2019 à rectifier	2
083	Eclairage public c/21534 Réseaux d'électrification	258 538,14	128 169,87	386 708,01	223 957,07	162 750,94	148 262,77	-58 124,79	90 137,98
19	Bătiments								
					4 034,06	4 034,06			
	c/ 21312 Bâtiments scolaires	54 984,53	-1 128,00	53 856,53	52 334,53	1 522,00	1 522,00	-1 522,00	00'0
	c/ 21318 Autres bâtiments publics	78 345,11		78 345,11	17 798,40	60 546,71	56 512,65	-56 512,65	00'0
	c/ 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	399,79	22 200 20	399,79	399,79	00'0			00'0
_	Total programment 10	200 446 63	24 227,14	132 190,06	45 289,20	98,000,98	86 900,86	-79 513,06	7 387,80
120		C0,041 US2	41,000,02-	64,187,482	119 855,98	144 935,51	144 935,51	-137 547,71	7 387,80
3	matenel administrati c/ 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	4 538,59	-1 714,14	2 824,45	2 823,45	1.00	00.0		
123	Divers matériels								
	c/ 2188 Autres immobilisations corporelles	11 013,45		11 013,45	3 763,84	7 249.61	00.00		
124	Matériel roulant	27 242 74		01.040.44	0.000	6			
214	Plan d'eau	0.0000		13 040,70	13 040,70	00'0	000		
	C/2128 aménagement terrain	11 657,65		11 657.65	11 657.65	000	000		
207	Travaux de voirie								
	c/2031 Frais d'études	98 898,00	-22 440,59	76 457,41	28 373,65	48 083,76	32 879,57	-24 385,62	8 493,95
	c/2152 Installation de voirie	500 380,40	-90 472,28	409 908,12	352 035,70	57 872,42	57 872,42	-12 226,33	45 646,09
	C/ 238 Avances versées sur commandes			00'0	15 204,19	-15 204,19			
	Total prog 207	599 278,40	-112 912,87	486 365,53	395 613,54	90 751,99	90 751.99	-36 611 95	54 140 04
222	Matériel de bibliothèque								
	c/ 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	300,000		300,00	263,76	36,24			
	C/2188 Autres immobilisations	5 534,28	1714,14	7 248,42	6 079,70	1 168,72	1 134,95		1 134,95
	Total prog 222	5 834,28	1714.14	7 548.42	6 343.46	1 204 96	1 134 95	000	1 134 05
226	Hôtei de Ville						2010	2000	200
	c/2313 Constructions	7 309,20		7 309,20	7 309,20	00'0	00'0		
227	Ecole maternelle c/2313 Constructions	155 194,80		155 194.80	28 070.98	127 123 82	127 123 82	-111 023 AG	16 100 18
	Total Prog 227	155 194,80	00'0	155 194,80	28 070,98	127 123,82	127 123.82	-111 023.66	16 100 16
	Sous-total	1 357 157,90	-10 098,14	1 347 059,76	813 041,93	534 017,83	512 209.04	-343 308 11	168 000 02

				Crédits 2019			Restes à	Restes à	Restes à
	Programmes	BP 2019 votés	MI	Crédit ouverts	Réalisés	Disponibles	Réaliser 2019 votés au CA	Réaliser 2019 a rectifier	Realiser 2019 réels
525	Parking 02031 Frais d'études	40 936,80		40 936,80	20 948,06	19 988,74	19 988,74	-1 930,46	18 058,28
	C/2128 aménanement terrain	667 353.20	23 000.00	690 353,20	434 868,25	255 484,95	255 484,95		255 484,95
	Total prog 229	708 290,00	23 000,00	731 290,00	455 816,31	275 473,69	275 473,69	-1 930,46	273 543,23
230	Eglise c/2031 Frais d'études	146 694,24	2 584,25	149 278,49	53 034,92	96 243,57	96 243,57	-65 920,74	30 322,83
	c/2313 Constructions	855 986.40	26 465.89	882 452,29	212 369,52	670 082,77	670 082,77		670 082,77
	Total prog 230	1 002 680,64	29 050,14	1 031 730,78	265 404,44	766 326,34	766 326,34	-65 920,74	700 405,60
232	Acquisition de terrains c/2112 Terrains de voirie	8 826,00		8 826,00	1 251,00	7 575,00	00'0		
233	Logiciels c/ 2051 Concessions et droits similaires	2 808,00		2 808,00	2 118,00	00'069	00'0		
234	Réhabilitation intermarché								
	c/ 2031 Frais d'éfudes	33 120,00		33 120,00	18 438,20	14 681,80	14 681,80	-749,95	13 931,85
	c/2313 Construction	271 000,89		271 000,89	103 216,09	167 784,80	167 784,80		167 784,80
	Total prog 230	304 120,89	00'0	304 120,89	121 654,29	182 466,60	182 466,60	-749,95	181 716,65
235	Budget participatif					00'0	5 409,23		5 409,23
	C/2128 aménagement terrain	10 000'00		10 000,00		10 000'00	12 996,30	-12 996,30	0,00
	c/ 21318 Autres bêtiments publics	10 000,00		10 000,00		10 000,00	11 594,47		0,00
	C 2106 Autres Infritobilisations Corpusitions Total prog 230	30 000,00	00'0	30 000,00	00'0	30 000,00	30 000,00	-12 996,30	17 003,70
236	Aménagement de terrain	12 616.00	-3 695,00	8 921,00	8 921,00	00'0	00'0		
	TOTAL	3 426 499,43	38 257,00	3 464 756,43	1 668 206,97	1 796 549,46	1 766 475,67	-424 905,56	1 341 570,11

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil Municipal le budget primitif principal comme suit :

Dépe	nses de fonctionnement	BP 2019 voté	Réalisés 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	444 620,00	440 738,48	548 242,46
012	Charges de personnel	685 000,00	676 761,04	767 200,00
65	Autres charges de gestion courante	546 762,54	546 486,25	594 701,03
66	Charges financières	44 600,00	43 373,53	51 500,00
67	Charges exceptionnelles	3 354,40	3 274,16	3 254,40
014	Atténuations de produits	30 867,00	29 253,00	29 367,00
023	Virement à la section d'investissement	441 685,32		196 038,13
042	Opérations d'ordre entre sections	17 985,95	297 985,95	30 161,78
	TOTAL DEPENSES	2 214 875,21	2 037 872,41	2 220 464,80

Madame MARCEL s'interroge sur l'augmentation importante des dépenses de personnel.

Monsieur le Maire s'étonne de la question : ce montant est celui que prévoyait Mme MARCEL dans son projet de budget 2020. Toutefois il expose les motifs de cette augmentation qui relève donc des décisions prises par Mme MARCEL : la création d'un emploi d'ASVP, l'embauche d'un agent de police municipale (alors que le titulaire proroge sa carrière jusqu'au 31 janvier 2021), les deux postes de saisonniers au plan d'eau, le retour de disponibilité d'un agent

technique et la création d'un poste d'agent technique.

Rece	ettes de fonctionnement	BP 2019 voté	Réalisés 2019	BP 2020
013	Atténuation de charges	77 500,00	80 908,55	60 000,00
70	Produits des services	21 509,00	7 875,20	26 420,00
73	Impôts et taxes	1 094 151,00	1 086 012,95	1 128 138,32
74	Dotations et participations	850 396,50	860 321,34	880 164,09
75	Autres produits de gestion courante	91 000,00	28 052,53	28 910,07
	RECETTES REELLES	2 134 556,50	2 063 170,57	2 123 632,48
77	Produits exceptionnels	5 086,03	288 443,22	4 975,73
	TOTAL RECETTES	2 139 642,53	2 351 613,79	2 128 608,21
002	Excédent reporté	440 253,89	440 253,89	348 104,42
	TOTAL GENERAL	2 579 896,42	2 791 867,68	2 476 712,63

	Recettes d'investissement	RàR	BP 2020	TOTAL
1068	Affectation de résultat 2019		405 890,85	405 890,85
10	Dotations, fonds divers	0,00	538 099,33	538 099,3
13	Subventions	286 265,00	139 464,00	425 729,0
16	Emprunts	0,00	350 000,00	350 000,0
23	Avance forfaitaire		10 375,69	10 375,6
28	Amortissements		30 162,73	30 162,7
024	Cessions	465 000,00	194 400,00	659 400,0
	TOTAL	751 265,00	1 668 392,60	2 419 657,6
021	Besoin autofinancement 2020			196 038,1
	Recettes d'investissement total	751 265,00	1 668 392,60	2 615 695,7

	Dépenses d'investissement	RàR	BP 2020	TOTAL
001	Déficit reporté		664 493,34	664 493,34
10	Taxe aménagement		9 342,00	9 342,00
16	Remboursement capital emprunts		138 031,81	138 031,81
20	Immobilisations incorporelles	76 216,14	139 307,56	215 523,70
21	Immobilisations corporelles	403 998,44	214 732,25	618 730,69
23	Immobilisations en cours	861 355,53	108 218,66	969 574,19
	Dépenses d'investissement total	1 341 570,11	1 274 125,62	2 615 695,73

# Monsieur le Maire ayant répondu aux questions qui lui étaient posées, il soumet au conseil le budget primitif 2020

**Pour : 18** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Jean Noël LECOINTE, Sébastien VILLAIN, Maryse-Corrinne ROSE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Gérard LEROY, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Patrick BERMOND, Richard BENOIT **Contre : 2 (Marie-Hélène MARCEL, Mme FRANZ)** 

Enfin, Monsieur le Maire explique que le comptable public, Monsieur Philippe SQUIBAN, fait état d'une créance irrécouvrable de 10 €, correspondant à une location d'emplacement pour un manège lors de la manifestation de la

balourde ainsi qu'une créance irrécouvrable de 625.19 €, correspondant à l'indemnité due par l'association Adihane qui n'existe plus.

Le percepteur demande l'admission en non valeur pour 635.19 €.

Madame MARCEL s'étonne que l'Adihane soit proposée pour bénéficier de cette remise de créance alors qu'AD Rando, reste redevable d'une somme plus ancienne encore.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en effet, la politique de l'ancienne municipalité était de maintenir les créances dues à la commune, même si elles étaient irrécouvrables depuis de nombreuses années. Il explique que le maintien de créances irrécouvrables dans les comptes de la commune nuit à la sincérité des écritures comptables puisque cela consiste à affirmer la perception de recettes alors que l'on sait pertinemment que la commune n'en bénéficiera pas.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'abandon de ces créances.

**Pour : 18** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Jean Noël LECOINTE, Sébastien VILLAIN, Maryse-Corrinne ROSE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Gérard LEROY, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Patrick BERMOND, Richard BENOIT **Contre : 2 (Marie-Hélène MARCEL, Mme FRANZ)** 

## 2.2 - Budget Plan d'Eau - approbation et délibérations y afférant

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rectifier les recettes restant à réaliser constatées au compte administratif 2019 de la manière suivante :

			Crédits 2019			Destar à Distinu	
Comptes	Intitulés	prévus	réalisés	disponibles	Restes à Réaliser 2019 votés au CA	Restes à Réaliser 2019 à rectifier	Restes à Réali- ser 2019 réels
1312		92 630,00	74 104,00	18 526,00	18 526,00	-18 526,00	0,00
	Subvention régionale	94 491,35		94 491,35	23 352,87	-23 352,87	0,00
	Total compte 1312	187 121,35	74 104,00	113 017,35	41 878,87	-41 878,87	0,00
1313		63 304,00	30 326,00	32 978,00			
	Subvention départementale	34 393,00	5 376,00	29 017,00	29 017,00	-29 017,00	0,00
	Total compte 1313	97 697,00	35 702,00	61 995,00	29 017,00	-29 017,00	0,00
1341	Subvention de l'état - DETR	42 307,00	26 728,10	15 578,90	15 578,90	-15 578,90	0,00
	TOTAL Rar	327 <b>12</b> 5,35	136 534,10	190 591,25	86 474,77	-86 474,77	0,00

**Pour : 18** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Jean Noël LECOINTE, Sébastien VILLAIN, Maryse-Corrinne ROSE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Gérard LEROY, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Patrick BERMOND, Richard BENOIT **Contre : 2 (Marie-Hélène MARCEL, Mme FRANZ)** 

Monsieur le Maire poursuit en proposant au conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonction-	Résultats propres à l'exercice 2019	18 312,25	24 950,46	6 638,21
nement	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2019)		7 136,66	7 136,66
	Résultat à affecter			13 774,87
	Résultats propres à l'exercice 2019	43 859,98	140 126,38	96 266,40
Section d'investisse- ment	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2019)	253 162,07		-253 162,07
	Solde global d'exécution			-156 895,67
Reste à réaliser au	Fonctionnement			
31 décembre 2019	Investissement	1 125,00	86 474,77	85 349,77
Résultats cumulés 2019 (y compris	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			13 774,87
RAR en Et et Inv)	Report en fonctionnement en Recettes			0,00
	Résultat global de la section de fonctionnement 2019		13 774,87	
	Résultat global de la section de inves	-156 895,67		
	Solde des restes à réaliser en section d'in	85 34	19,77	
	Besoin de financement de la section d	l'investissement	-71 545,90	
	Couverture du besoin de financement 2	2019 (cpte 1068)	13 77	74,87

**Pour : 18** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Jean Noël LECOINTE, Sébastien VILLAIN, Maryse-Corrinne ROSE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Gérard LEROY, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Patrick BERMOND, Richard BENOIT **Contre : 2 (Marie-Hélène MARCEL, Mme FRANZ)** 

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil Municipal le budget primitif plan d'eau comme suit :

Dépenses de Fonctionnement		20	19	2020		
		Crédits votés	Réalisés 2019	ВР	Crédits votés	
011	Charges à caractère général	13 500,00	11 517,26	16 600,00	16 600,00	
042	Opérations d'ordre entre section	10 017,55	3 592,28	3 592,28	3 592,28	
65	Autres charges de gestion courante	10 017,55	715,05	21 481,30	21 481,30	
66	Charges financières	2 487,66	2 487,66	4 000,00	4 000,00	
023	Virement à la section investissement			52 523,52	52 523,52	
	Total	36 022,76	18 312,25	98 197,10	98 197,10	

Recettes de Fonctionnement		2019		2020	
		Crédits votés	Réalisés	ВР	Crédits votés
002	Excédent reporté	7 136,66		0,00	0,00
70	Produits des services	18 000,00	13 317,10	20 322,08	20 322,08
73	Impôts et Taxes	1 500,00	1 232,00	1 556,92	1 556,92
75	Autres produits de gestion	10 368,54	10 368,54	76 318,10	76 318,10
	Total	37 005,20	24 917,64	98 197,10	98 197,10

Dépenses d'Investissement		2019			2020	
		Crédits votés	Réalisés	RàR	BP	Crédits votés
001	Déficit reporté	253 162,07			156 895,67	156 895,67
1313	Subvention départementale				129 036,00	129 036,00
1641	Emprunt	7 500,00	7 500,00		0,00	11 250,00
2128	Aménagement de terrains	17 956,21	17 956,21		0,00	0,00
21318	Travaux bâtiments	18 264,19	18 403,77		0,00	0,00
2184	Mobilier	5 867,43		1 125,00	620,00	1 745,00
	TOTAL	302 749,90	43 859,98	1 125,00	286 551,67	298 926,67

Recettes d'Investissement		2019			2020	
Nec	ettes a mvestissement	Crédits votés	Réalisés	RàR	ВР	Crédits votés
281318	Autres bâtiments publics	10 017,55	3 592,28		3 592,28	3 592,28
1068	Affectation du résultat				13 774,87	13 774,87
1312	Subvention Région	92 630,00	74 104,00	18 526,00		
1012	Subvention FEADER	94 491,35		23 352,87		
1313	Subvention Département	63 304,00	35 702,00	29 017,00		

1323	Subvention départementale				129 036,00	129 036,00
1341	Subvention Etat Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (DETR)	42 307,00	26 728,10	15 578,90		
1641	Emprunt				100 000,00	100 000,00
021	Besoin autofinancement				52 523,52	52 523,52
	TOTAL	302 749,90	140 126,38	86 474,77	298 926,67	298 926,67

**Pour : 18** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Jean Noël LECOINTE, Sébastien VILLAIN, Maryse-Corrinne ROSE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Gérard LEROY, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Patrick BERMOND, Richard BENOIT **Contre : 2 (Marie-Hélène MARCEL, Mme FRANZ)** 

Monsieur le Maire explique que Monsieur le comptable public demande à ce que le conseil municipal délibère sur la prise en charge du déficit du budget annexe « Plan d'eau » par le budget principal pour 74 318,18 € prévus aux deux budgets.

**Pour : 18** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Jean Noël LECOINTE, Sébastien VILLAIN, Maryse-Corrinne ROSE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Gérard LEROY, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Patrick BERMOND, Richard BENOIT **Contre : 2 (Marie-Hélène MARCEL, Mme FRANZ)** 

Monsieur le Maire explique que le comptable public, Monsieur Philippe SQUIBAN, fait apparaître une anomalie sur le traitement des subventions d'investissement. Monsieur le comptable public explique qu'il y a lieu de distinguer les subventions d'investissement transférables au compte de résultat de celles qui ne sont non transférables.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le mouvement d'ordre pour la régularisation sur l'exercice 2019 :

Crédit	Article	Solde créditeur au 31/12/2018		93 334,00 €
Credit	1313	Résultat 2019		34 702,00 €
			TOTAL	129 036,00 €
Débit	Article 1323		TOTAL	129 036,00 €

Pour : 20 (unanimité)

Enfin, Monsieur le Maire explique que le comptable public, Monsieur Philippe SQUIBAN, fait état d'une créance irrécouvrable de 481.30 €, correspondant à des locations d'emplacements à l'ancien camping. Le percepteur demande l'admission en non-valeur pour 481.30 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'abandon de cette créance.

**Pour: 18** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Jean Noël LECOINTE, Sébastien VILLAIN, Maryse-Corrinne ROSE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Gérard LEROY, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Patrick BERMOND, Richard BENOIT

Contre: 2 (Marie-Hélène MARCEL, Mme FRANZ)

#### 3- Développement économique

#### 3.1-Soutien au commerce local

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 10 juin 2020 pour soutenir le commerce local. Il a acté l'annulation de la redevance d'occupation du domaine public pour 2020 ainsi que l'annulation de 3 mois de loyers pour trois commerces, dont la commune est propriétaire des fonds. Pour rappel, il s'agit de Madame QUEQUET (esthéticienne), Madame DEGRYSE (caviste) et madame DUBOILE (buvette du plan d'eau).

Monsieur le Maire explique qu'une autre entreprise, en l'occurrence l'accrobranche de monsieur KOPP, pouvait bénéficier de cette annulation de 3 mois de loyer.

Le loyer pour la location du bois communal est de 800 euros à l'année. L'annulation de 3 mois de loyer représente une perte pour la commune de 200 euros.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'autorisation d'annuler 3 mois de loyer à toutes les entreprises locataires de la commune.

Pour : 20 (unanimité)

## 3.2-Exonération Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

Monsieur le Maire rappelle que le troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 (PLFR 3) permet aux communes à fiscalité propre d'octroyer une aide fiscale exceptionnelle au titre de 2020 en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'événementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à l'épidémie de covid-19.

La commune peut instaurer par une délibération adoptée avant le 31 juillet 2020, une réduction de cotisation foncière des entreprises (CFE) à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce dispositif, celui-ci prendra la forme d'un dégrèvement dont le coût, en cas de délibération, sera partagé à parts égales entre la commune et l'État.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser ce dégrèvement de CFE pour l'ensemble des entreprises qui sont concernées.

Pour : 20 (unanimité)

#### 4- Désignation des délégués aux structures de coopération Intercommunale

Aux termes de l'article L. 2121-33 du code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal procède à la désignation des membres ou délégués qui siègeront au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et textes régissant ces organismes.

Vote à bulletins secrets. Sébastien VILLAIN et Nicolas BLIN sont désignés comme assesseurs.

# → S.D.T.E (Syndicat de Distribution et de Traitement des eaux) : 3 délégués :

Sont candidats: Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Richard BENOIT, Karine PAGEAU

Sont élus : Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Richard BENOIT

# → S.I.A.E.P plateau sud (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable): 2 délégués :

Sont candidats : Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE Sont élus : Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE

## → S.I.S.A du Sud Amiénois (Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers):

2 délégués titulaires : Sont candidates : Christine BOURDELLE PATRICE, Anne-Marie LATEUR, Marylène

FRANZ. Marie-Hélène MARCEL

Sont élues : Christine BOURDELLE PATRICE, Anne-Marie LATEUR

1 délégué suppléant : est candidate : Céline TAMPIGNY

Est élue : Céline TAMPIGNY

## → FDE(Fédération Départementale d'Energie) :

2 délégués titulaires : Sont candidats : Jean-Noël LECOINTE, Gérard LEROY, Marie-Hélène MARCEL

Sont élus : Jean-Noël LECOINTE. Gérard LEROY

2 délégués suppléants : Sont candidats : Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT

Sont élus : Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT

## → Syndicat de rivière : 1 délégué

Sont candidats: Nicolas BLIN, Tristan Roussel-DASSONVILLE

Est élu: Nicolas BLIN

#### → CCAS:

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil d'administration du CCAS sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil d'administration du CCAS comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal. Le Maire est président de droit (article R123-7). Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS soit, le président, 6 membres du conseil municipal et 6 membres nommés par lui-même.

**Pour : 18** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Jean Noël LECOINTE, Sébastien VILLAIN, Maryse-Corrinne ROSE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Gérard LEROY, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Patrick BERMOND, Richard BENOIT

Contre: 2 (Marie-Hélène MARCEL, Mme FRANZ)

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Afin que l'opposition dispose d'un représentant au CCAS Monsieur le Maire présente volontairement une liste incomplète de 5 membres (Christine BOURDELLE PATRICE, Maryse Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Annie COCHET et Edith DELBEY) et propose à Mme MARCEL de la compléter. Ainsi une seule liste de candidats serait soumise au vote du conseil.

Madame MARCEL estime que de toute façon l'opposition aurait eu un élu. Elle désigne Mme Marylène FRANZ pour compléter la liste présentée par le Maire.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle fait erreur car les modalités du scrutin auraient abouti à l'élection des six candidats qu'il aurait pu présenter. Il soumet au conseil la candidature d'une liste unique composée de Christine BOURDELLE PATRICE, Maryse Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Annie COCHET et Edith DELBEY, Marylène FRANZ.

#### Résultat de l'élection :

Liste présentée par Pierre DURAND : 19 « POUR » Ne participe pas au vote : 1

Les membres du CCAS élus sont : Pierre DURAND, le président, Christine BOURDELLE PATRICE, Maryse Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Annie COCHET, Edith DELBEY et Marylène FRANZ

Monsieur le Maire termine en expliquant que sur les 6 des membres nommés doivent figurer :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

#### 5- Questions Diverses

La commune va réaliser le recensement de ses habitants du 21 Janvier 2021 au 20 Février 2020.

Des évolutions sont intervenues depuis le dernier recensement de 2016 et des travaux préparatoires sont maintenant obligatoires. Afin d'alléger la charge de travail des agents recenseurs, le protocole a évolué. Désormais, dans les maisons individuelles, les agents recenseurs déposeront directement, dans les boîtes aux lettres, les documents permettant de se recenser par Internet. L'agent recenseur rencontrera uniquement les personnes n'ayant pas répondu spontanément et les habitants des immeubles collectifs.

Pour organiser ce travail de recensement, la commune doit impérativement désigner un coordinateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte de recensement.

Monsieur le Maire explique qu'il nommera Madame Christine PATRICE BOURDELLE sur ce poste.

Séance levée à 22h50